

Page 1
Le mot du Maire - Affichage interdit

Page 2
Travaux - Point sur l'eau potable
Environnement

Page 3
Manifestations

Page 4-5
Le budget

Page 6
Jeunesse

Page 7
Festivités

Page 8
Associations

Page 9
ADMR - No Porcharan

Page 10
Résultats sportifs

Page 11
Résultats sportifs
Information du maire sur le projet de porcherie

Page 12
Calendrier des festivités - Etat-civil

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi – Mardi et Jeudi :
8h30 à 12h / 13h30 à 16h
Mercredi : 8h30 à 12h
Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 19h

DECHETERIE DE JUILLAN Horaires

du 1^{er} mai au 30 septembre
Lundi : 9h à 12h
Mardi : 16h à 19h
Mercredi : 9h à 12h
Jeudi : 16h à 19h
Vendredi : 16h à 19h
Samedi : de 9h à 12h et de 16h à 19h

TABLEAU DES PERMANENCES

C.C.A.S.
Du lundi au vendredi sur RDV
Maire
Le vendredi de 18h à 19h sur RDV
Adjoints
Le samedi de 9h à 12h sur RDV



RAPPEL BACS JAUNES

Le ramassage des bacs jaunes
s'effectue les lundis suivants :

Juin 2019	11 (mardi) et 24
Juillet 2019	08 et 22
Août 2019	05 et 19
Septembre 2019	02, 16 et 30
Octobre 2019	14 et 28
Novembre 2019	12 (mardi) et 25
Décembre 2019	09 et 23

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Mes chers Concitoyens,

Le budget primitif qui a été voté le 15 avril dernier, comme tous ceux qui l'ont précédé depuis avril 2014 est l'expression de notre volonté de travailler pour le bien de tous et avec vous tous. Les nombreux investissements réalisés pour des projets utiles aux habitants, structurants pour notre Commune ont été possibles et continueront à l'être grâce à une gestion rigoureuse qui requiert parfois un peu de patience de la part des uns et des autres, mais qui garantit une situation financière saine.

Les résultats des comptes administratifs 2018 excédentaires de 1 531 513 € pour le budget Principal, de 40 120 € pour le budget annexe de l'eau et de 230 623 € pour le budget annexe d'assainissement nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité et d'avoir des projets pour notre village. Cette année encore les taux des taxes communales n'augmenteront pas.

En matière de travaux, le plan d'aménagement de la rue de la gare doit être validé par le service des routes du Conseil Départemental afin que nous puissions lancer les marchés de travaux. La réfection de la voirie et des trottoirs sur la route de Pontacq devrait débiter très prochainement. La réfection des sanitaires à l'école est prévue pendant les vacances scolaires. Concernant la micro-crèche, le dossier suit toujours son cours et semble en bonne voie.

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue Guynemer et route de Lourdes ne sont pas encore terminés. J'ai pu constater, par des inscriptions sur certaines traversées de route, que certains étaient mécontents de l'état de cette voirie. Je suis conscient que ces travaux sont trop longs et j'ai déjà fait remonter ces désordres auprès du maître d'ouvrage (SDE). La réfection de la voirie ne devrait pas tarder, encore un peu de patience !

La bibliothèque va être déplacée à l'ancienne trésorerie afin de permettre l'installation d'un salon d'esthétique à sa place, dont l'ouverture est prévue début septembre.

Avec l'arrivée du printemps, notre village va retrouver de nouvelles couleurs avec de nouvelles plantations dans les divers espaces verts. Une fois de plus j'en appelle au civisme de chacun pour que nos espaces publics soient respectés par tous. Il nous appartient de faire des efforts quotidiens afin de limiter les stationnements anarchiques, de ramasser les déjections de nos animaux de compagnie, de ne pas jeter sur la voie publique divers détritiques et de respecter les points d'apport collectif. Les points « verres » sont réservés à cet effet, et le dépôt des encombrants ou tout autre objet y est interdit.

L'arrivée des beaux jours annonce un regain d'activité au sein de nos associations et je les félicite pour leur dynamisme.

L'épreuve cycliste du tour de France traversera notre village le samedi 20 juillet à partir de 11h45 et la cyclo sportive « la haute route des Pyrénées » le dimanche 18 août à partir de 8h.

Vous trouverez ci-après un point sur l'avancée du dossier de l'eau et sur le projet de porcherie.

Je vous souhaite bonne lecture.

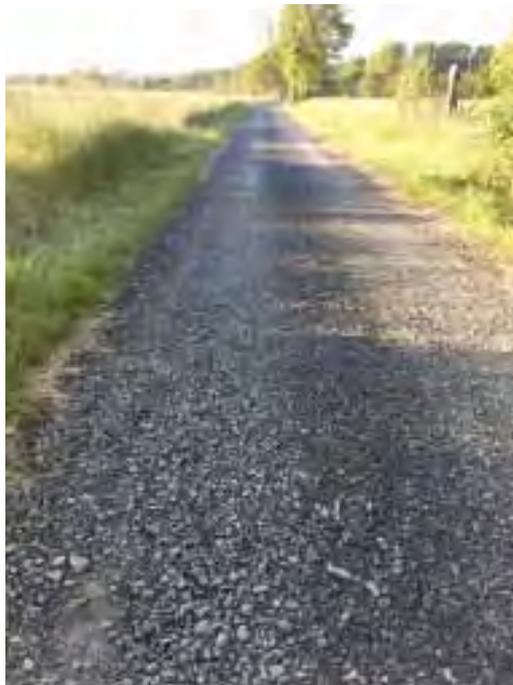
Votre Maire, Francis BORDENAVE

**AFFICHAGE
INTERDIT**

Il n'est pas rare, dans notre village, de trouver accrochées ou collées sur le mobilier urbain, diverses affiches annonçant une réunion ou une manifestation. Cela est strictement interdit. Des panneaux d'affichage municipaux sont prévus pour cela. Un peu de civisme ne nuirait pas par ces temps qui courent. Si vous voyez ce type d'affichage, n'hésitez pas à le signaler en mairie, les agents feront le nécessaire afin de le retirer. A bon entendre...

TRAVAUX

Les travaux prévus pour l'année 2019 sont la réfection des toilettes au groupe scolaire Paul Guth, la création de la micro-crèche, la création d'une fontaine, l'aménagement de la rue de la Gare...



Chemin de la Courbe



Poutre Mairie

POINT SUR L'EAU POTABLE

Les résultats mensuels des analyses sont affichés tous les mois sur le tableau municipal et sur le site internet de la commune (ossun.fr). Le résultat de ces analyses montre un dépassement régulier de la norme de $0,5 \mu\text{g/l}$, mais en dessous de la norme autorisée par dérogation de $1,5 \mu\text{g/l}$. Une analyse se situe cependant au-dessus des $1,5 \mu\text{g/l}$. L'eau est définie de mauvaise qualité mais potable sans risque pour la santé humaine. Dans le cadre de la procédure de protection du captage, des périmètres de protection ont été établis, ainsi qu'un nombre de prescriptions concernant les pratiques agricoles (arrêté de DUP du 13/07/2019). Comme proposé dans cet arrêté, les agriculteurs exploitant des parcelles sur le périmètre de Protection Rapproché ont accepté de signer une charte d'engagement qui, entre autres, interdit l'utilisation des pesticides en cause. Un suivi sera réalisé annuellement. Concernant le maillage avec le réservoir de Pontacq, de nombreuses réunions ont eu lieu et dernièrement un bureau d'étude a été désigné. Les travaux devraient commencer début 2020. La Communauté d'agglomération a été associée à ces travaux puisque les compétences eau et assainissement seront transférées à la Communauté d'agglomération au 01/01/2020.

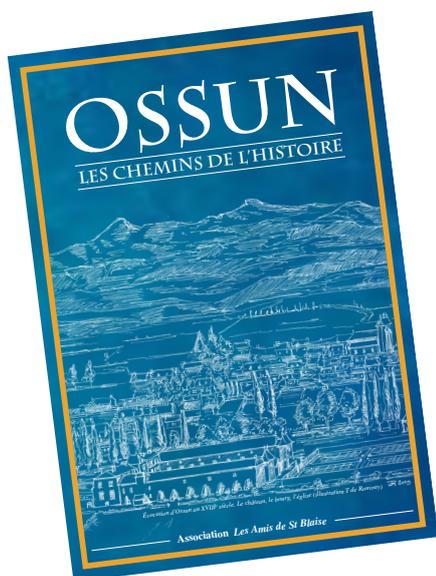
ENVIRONNEMENT

Comme tous les ans, nous organisons un concours communal « maisons et balcons fleuris » dont l'objectif est d'associer plus étroitement les Ossunoises et Ossunois à l'embellissement floral de notre village. Dans chaque quartier, des maisons seront sélectionnées sans qu'il soit nécessaire de s'inscrire, ensuite un courrier sera envoyé à chaque propriétaire concerné qui pourra refuser d'y participer, puis un classement sera établi. Pour pouvoir être sélectionné, le fleurissement doit être visible depuis la rue, en aucun cas la commission ne pénétrera dans les propriétés. Vous pouvez aussi demander un imprimé d'inscription à la mairie du 21 juin au 12 juillet 2019.

La visite du jury s'étalera du 15 juillet au 02 août 2019.

Les chemins de l'histoire d'Ossun

Le 26 avril dernier, l'association « Les amis de St Blaise » conviait la population à la présentation de son livre retraçant l'histoire de notre village. Près de 200 personnes sont venues assister à cette manifestation culturelle, intéressées par cet ouvrage écrit à 6 mains, qu'elles attendaient impatiemment depuis qu'elles avaient répondu à la souscription lancée début mars. Elles ont écouté pendant plus d'une heure les auteurs relater quelques passages du livre. C'est ensuite, après le verre de l'amitié et autour du buffet, qu'elles ont pu récupérer leurs brochures et poursuivre le débat avec les organisateurs, satisfaits de l'élan populaire suscité par leur ouvrage. Preuve en est, une réédition est déjà lancée après la vente des 300 premiers exemplaires. Pour les retardataires, il est toujours possible de se procurer le livre en s'inscrivant auprès des commerces Ossunois jusqu'à la fête des pères. Et si vous-mêmes, vous sentez l'âme chercheuse, n'hésitez pas à venir les rejoindre, de nouveaux projets sont à l'étude. Qu'on se le dise...



8 mai

Le mercredi 08 mai dernier a eu lieu la cérémonie d'anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Après le dépôt de gerbes au Monument aux morts, un vin d'honneur s'en est suivi à la mairie.



LE BUDGET

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

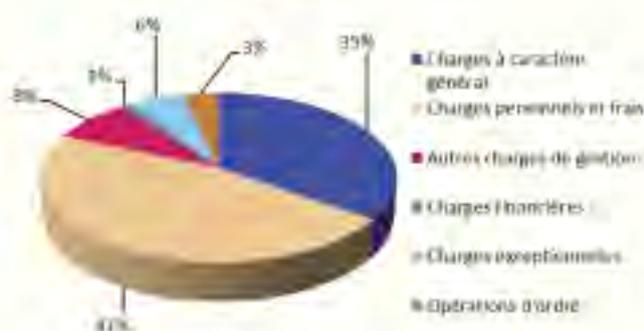
A titre d'information,

Budget principal

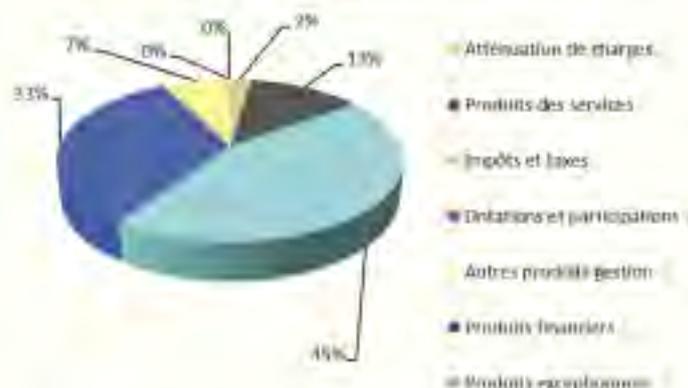
	Dépenses	Recettes	Reprise résultats antérieurs	Résultats cumulés	Restes à réaliser en dépense	Restes à réaliser en recette	Résultats nets	
							Excédent	Déficit
Investissement	933 803.72 €	1 107 425.18 €	-594 985.42 €	-421 363.98 €	17 000.00 €			438 363.96 €
Fonctionnement	1 196 718.07 €	1 398 733.98 €	1 769 859.10 €	1 969 877.01 €			1 969 877.01 €	
Total	2 130 519.79 €	2 504 159.16 €	1 174 873.68 €	1 548 513.05 €	17 000.00 €	0.00 €	1 531 513.05 €	

Compte tenu de l'excédent antérieur de 1 769 859.10 €, l'excédent total à la fin de l'exercice 2018, s'établit à **1 531 513.05 €**.

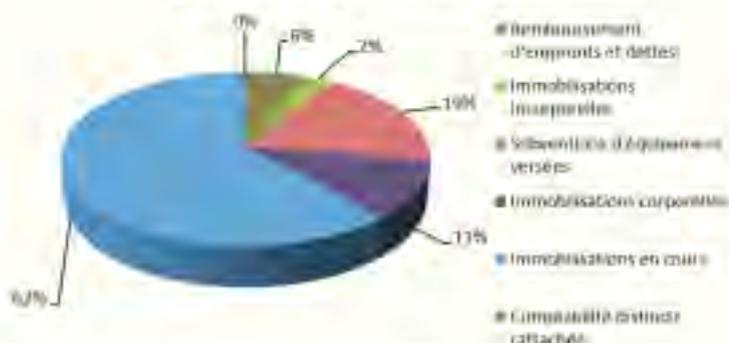
Dépenses de fonctionnement



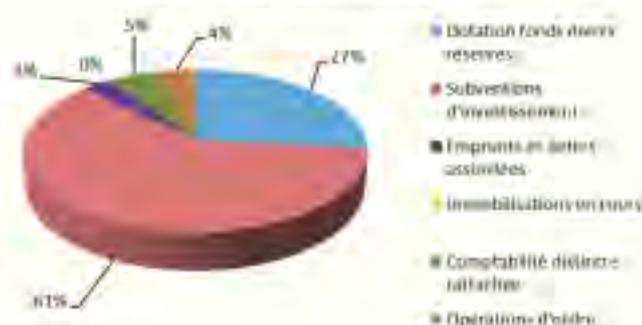
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Budget annexe de l'eau :

Le solde de l'exercice est positif de 112 349.35 € en section d'exploitation et déficitaire de 72 229.16 € en section d'investissement.

Le solde global est donc positif de 40 120.19 €.

Budget annexe assainissement :

Le solde de l'exercice est positif de 105 883.65 € en section d'exploitation et de 48 985.19 € en section d'investissement. Le solde de la section d'investissement est augmenté de 75 755 € par des restes à réaliser (46 745 € en dépenses et 122 500 € en recettes).

Le solde global est donc positif de 230 623.84 €.

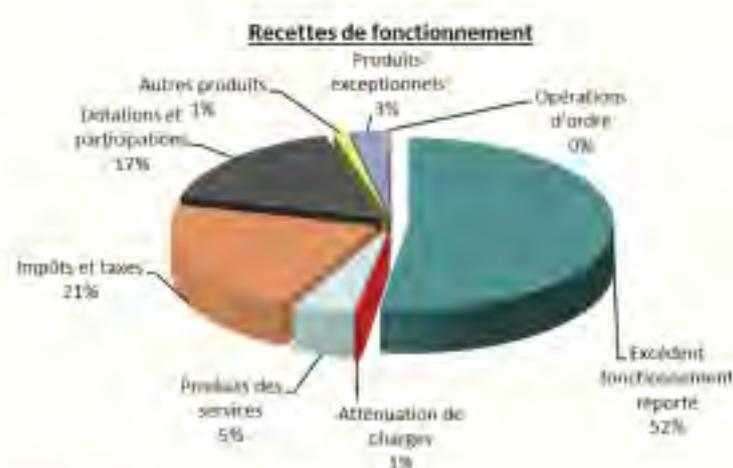
LE BUDGET PRIMITIF 2019

Taux d'imposition

Le Conseil municipal réuni le 15 avril 2019 a décidé de ne pas augmenter les taux de la part communale des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti.

	2014	2015	2016	2017	2018	Taux moyen 2018 au niveau départemental	Taux moyen 2018 au niveau national	2019
Taxe d'habitation	6.12	6.24	6.37	6.43	6.43	24.35	24.54	6.43
Foncier bâti	12.82	13.07	13.33	13.46	13.46	20.33	21.19	13.46
Foncier non bâti	61.08	62.27	63.53	64.17	64.17	57.88	49.67	64.17

Budget principal fonctionnement (2 934 400 €)



Budget principal Investissement (2 866 564 €)



Budgets annexes

Budget de l'eau :

Il s'équilibre à la somme de 213 230 € en section d'exploitation et à 183 353 € en section d'investissement. La part communale du prix du m³ d'eau reste à 1.10 €.

Budget assainissement :

Il s'équilibre à la somme de 224 930 € en section de fonctionnement et à 380 032 € en section d'investissement. La part communale du prix du m³ de l'assainissement reste à 0.73 €.

JEUNESSE

Ski saison 2018/2019

Pour la 4^{ème} année consécutive, nos enfants des écoles primaires Paul Guth et St Joseph ont pu profiter des 8 sorties de ski à Barèges La Mongie. Cette activité (proposée via vos écoles fin octobre de chaque année) est en partie financée par la commune et est organisée en collaboration avec la commune d'Azereix et le centre Léo Lagrange. Le 10/04 dernier nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes d'Azereix autour du verre de l'amitié, pour récompenser nos petits champions de la glisse. L'E.S.F a donc remis les récompenses suivantes :

Catégorie 1^{ère} Étoile: Ilyès Astorga.
Catégorie 3^{ème} Étoile : Pablo Astorga
Catégorie Étoile d'Or : Elisa David, Justine Radix, Timothé Labesque
Catégorie Fléchette : Leo Ginste

Félicitations à toutes et tous !
Rendez-vous l'hiver prochain...



Ecole : chorale



Les élèves du primaire

Après plusieurs semaines de répétition, la chorale de l'école Paul Guth est montée sur la scène de la salle des fêtes le vendredi 24 mai. Tous avaient à cœur de chanter et de jouer au profit de l'association « Enfance et Partage » qui lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants. Ce sont les Maternelles qui ont débuté en interprétant 5 chansons accompagnés à la guitare par Benjamin GINESTE et guidés par Céline PRUGNEAU. Agés de 3 à 6 ans, ils étaient heureux d'inviter leurs parents à danser avec eux à la dernière chanson. Un très

joli moment. Cette année, pour changer de la traditionnelle chorale et dirigés par Juliette SALANNE, les CP/CE1 nous ont offert un conte musical, « Myla et l'arbre bateau ». Les CE2, CM1, CM2 ont proposé quant à eux une instrumentalisation de ballets et des chants. Tous remercient le public venu nombreux les encourager et les applaudir.



L'équipe enseignante



Les élèves de la Maternelle

FESTIVITÉS

Thé dansant Rampe

Le dimanche 12 mai 2019 eut lieu pour la 3^{ème} année le thé dansant organisé par la Rampe Ossunoise et animé par l'orchestre Saint Denis.



Gala Rampe



Le dimanche 19 mai, la Rampe Ossunoise nous proposait son gala annuel.

Exposition peinture sur porcelaine



Les 18 et 19 mai dernier a eu lieu l'exposition de peinture sur porcelaine de l'Association "Au Plaisir de Créer". Les visiteurs ont pu ainsi se rendre compte de la variété des techniques, des styles, apprécier la finesse du travail, découvrir toute la palette de motifs de couleurs. Un régal pour les yeux, un voyage autour du monde dans un décor sobre et épuré. Espérant vous voir encore plus nombreux la prochaine fois pour d'autres découvertes et vous laisser emporter dans une autre aventure.

Concert de Printemps

Samedi 25 mai à 19 heures, les musiciens de la Lyre Ossunoise sous la direction de Nadine Le Bourgeois, avaient convié le public à la salle des fêtes pour un concert de printemps. La première partie de ce concert commençait avec quelques interprétations de bon choix comme Manhattan Kaboul de Renaud, la musique du film Arizona Dream, les Beatles, Despacito parmi les plus connus. La deuxième partie s'est déroulée autour de la buvette avec les musiciens bien décidés à améliorer l'ambiance festive de cette soirée. Les Ossunois qui étaient présents ont reconnu la bonne qualité de la prestation et sont repartis ravis d'avoir passé une bonne soirée.



ASSOCIATIONS

Inauguration salle de boxe

Le samedi 27 avril étaient réunis la municipalité, les présidents d'associations, les membres du club et les amis pour l'inauguration de la salle de l'Ours boxing. Après avoir présenté les membres du bureau qui composent cette association, le président Jean-Marc



Courrèges remercia le maire pour la mise à disposition de la salle ainsi que les employés municipaux pour l'aménagement. Les 24 licenciés, dont 4 féminines, se retrouvent le lundi et le jeudi, de 19 heures à 21 heures, pour les entraînements. Ils sont menés par l'Ossunois Yannick Mandret, 48 ans, trois fois champion de France, amateur et semi-pro confondu ; puis, en 2004, champion d'Europe pro, et par Karim Aiouaz, 50 ans, champion d'Algérie en 1987. Une démonstration de boxe française fut présentée par Jef Nuzzi, et Yannick. Les deux reprises de deux minutes furent intenses en énergie et en souffle. Tout le monde s'est ensuite retrouvé au Tire Bouchon pour partager un apéritif dinatoire.

Open Paratennis des Hautes-Pyrénées 2019

La 15^{ème} édition de l'Open Paratennis des Hautes-Pyrénées s'est déroulée du vendredi 03 au dimanche 05 mai 2019. L'équipe organisatrice, composée de 35 bénévoles, s'est mobilisée pour assurer un accueil au sommet, dans un esprit de convivialité. Avant le tournoi, le jeudi 02 mai, les joueurs et bénévoles ont pu visiter le haras national de Tarbes et ensuite déguster un ensemble de produits locaux bien connu des Pyrénées. La compétition a été supervisée par Michel Renaux (juge-arbitre du tournoi), par Charles Saint-Hubert (juge-arbitre adjoint) et par 5 superviseurs, un sur chaque site de jeu. 28 compétitrices et compétiteurs, venus de la France entière, ont participé à cette édition 2019, qualificative pour les Championnats de France : 24 messieurs et 4 dames. Les 46 matches de tennis se sont déroulés sur les villages de Louey, Juillan, Ossun et Azereix (site principal), tous les jours de 09h00 à 18h00, face aux Pyrénées. Dans le tableau dames, Sophie FRAIOLI (Pompadour) remporte la compétition avec 3 victoires en trois matches de poule face à Cécile LEVASSEUR (Mourenx), Isabelle CHABBERT (Sorèze) et Sarah BOCQUET (Grau du Roi). Chez les messieurs, Guilhem LAGET (Grau du Roi), n°8 français, s'impose logiquement face à Alexandre BRUNET (Action Tennis Canton d'Ossun), vainqueur en 2018. Des matches de doubles et des consolations ont été organisés dans chaque tableau. Le tournoi s'est terminé dimanche midi avec la remise des prix sous les airs du sud-ouest avec le groupe « Folie bandas » et une paëlla géante dégustée par les joueurs, bénévoles et le public venus en nombre assister aux finales.

*Fabien DUCO,
Directeur du Tournoi*





Transport accompagné Le nouveau service de l'ADMR du canton d'OSSUN



Faire quelques courses, vous rendre chez le médecin ou à la banque, sortir voir vos amis, l'ADMR vous propose son service d'aide à la mobilité par transport accompagné. Notre chauffeur-accompagnateur qualifié et spécialement formé pour ce type d'intervention, vient vous chercher où vous le souhaitez. Il vous aide à vous installer dans le véhicule, vous conduit et vous accompagne ensuite dans vos déplacements où vous le souhaitez, à l'heure voulue. Il vous ramène ensuite à votre domicile. Vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50% des sommes versées dans la limite de 12 000 € par an. L'équipe administrative et les bénévoles de l'association sont là pour vous établir un devis et vous informer sur ce nouveau service. De plus, notre véhicule dispose d'une place pour un fauteuil et est équipé d'une rampe d'accès pour faciliter le transport des personnes à mobilité réduite.

N'hésitez pas à nous contacter :

Association locale ADMR de l'ouest du canton d'Ossun
2 bis rue Richelieu 65380 OSSUN. Tél. 05 62 32 82 22.

NO PORCHARAN. Il n'y aura pas de porcherie industrielle à Ossun !

No Porcharan est une association citoyenne, indépendante et sans couleur politique, qui s'est créée spontanément en décembre 2018 pour s'opposer au projet d'une création de porcherie sans paysan sur Ossun. Ce projet d'un autre âge, porté par un groupe industriel, est totalement destructeur pour la nature, l'homme et l'animal. Il ne sera apporteur que de nuisances sur notre territoire. Rapidement, l'association a compté 500 membres sur Ossun et les communes environnantes. Dès sa création, l'association a investi tous les champs d'action possibles pour lutter contre ce projet. Des arguments techniques probants ont été apportés durant l'instruction préfectorale (risque sanitaire, problème de desserte en eau, incapacité financière du porteur du projet). L'association a également communiqué le plus largement possible pour sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre (Facebook, articles, débats publics, manifestations communes avec d'autres organisations militantes). L'association a également essayé de rencontrer le porteur de projet

mais il n'a jamais daigné répondre à nos sollicitations. A l'issue de la période d'instruction, les arguments apportés par l'association No Porcharan ont été entendus en Préfecture lors du CODERST, qui a donné un avis défavorable en raison des risques potentiels. C'est un fait rarissime pour ce type de projet. M. le Préfet n'a pas tenu compte de l'avis de cette instance réglementaire et a autorisé l'exploitation de cette porcherie (il l'a enregistrée) le 27 mars 2019. D'un commun accord avec les autres organisations s'opposant à ce projet, nous avons décidé de mener chacun notre propre combat juridique contre cette décision, afin de multiplier les angles d'attaque et d'augmenter nos chances de réussite. Ainsi, mi-mai, l'association No Porcharan a transmis au Préfet une demande de recours gracieux pour qu'il annule sa décision. Récemment, M. le Préfet a lancé une concertation entre le porteur du projet, les élus locaux et les opposants afin de « permettre l'acceptation » du projet au niveau local. Participer à cette concertation revient à accepter le projet

par définition. C'est pourquoi, l'association No Porcharan s'est présentée à la première réunion de concertation, a expliqué les raisons de son refus de participer à ce débat qui n'en est pas un, puis a quitté la séance. Aujourd'hui, il est plus important que jamais que M. le Préfet mesure l'importance de l'opposition de la population locale face à ce projet. Ainsi, l'association ne se rendra pas aux prochaines réunions de « concertation » ; et nous espérons que M. le Maire et l'ensemble des élus municipaux feront de même. L'association est convaincue qu'avec la détermination de tous et avec un positionnement commun et fort, nous pourrions empêcher l'installation de cette porcherie sans paysan ! Rejoignez nos rangs ! Il n'y aura pas de porcherie industrielle à Ossun.

No Porcharan
contact@noporcharan.org
adhésion 5 €
dans les commerces ossunois

NO PORCHARAN!

RÉSULTATS SPORTIFS

Un rugbyman international à Ossun

Cet international, titulaire à 2 reprises contre l'Angleterre et le Pays de Galles, lors du dernier tournoi des six nations n'est autre que Téo Couchies, un Ossunois bon teint. Téo a débuté le rugby à l'âge de 4 et ½ ans à l'école de rugby d'Ossun, entraîné par Fabrice David et par son père Stéphane Couchies dont tous les amoureux du ballon ovale se rappellent, avec émotion, son talent et sa vista. Téo resta à Ossun jusqu'en minimes puis, il partit à Tarbes ce qui lui permit d'évoluer à plus haut niveau. En 2016, il intégra le pôle Espoirs de l'Aviron Bayonnais mais continua le week-end de jouer pour le TPR sa 1^{ère} année de juniors Crabos. En 2018, c'est sous les couleurs des bleus et blancs de l'Aviron et au poste de pilier que Téo dispute le championnat. Téo progresse rapidement et se met en évidence, match après match. Cela lui vaut d'être sélectionné en équipe de France des – de 18 ans. En plus de son nouveau statut d'international, en ce début du mois de mai, Téo, toujours aux fauteuils d'orchestre, entame, avec ses copains bayonnais, les phases éliminatoires en championnat de France. Malgré tous ces événements qui pourraient en perturber plus d'un, Téo, au contraire, garde les pieds sur terre et ne manque jamais l'occasion de montrer son attachement à sa famille, ses amis et à son village. Reste comme ça Téo, ne change rien, sois certain qu'à partir d'aujourd'hui, c'est tout Ossun qui pousse en mêlée derrière toi.



Téo Couchies au milieu



Challenge Benjamin Régional Occitanie

Pierre Hourné a remporté au mois d'avril le Challenge Benjamin Régional Occitanie avec un record à l'appui. Il s'agit d'épreuves individuelles de dextérité, d'adresse, de dribbles, de passes et de vitesse. Il s'est ainsi qualifié pour la 2^{ème} année consécutive pour les finales nationales à Paris.

Ils étaient 28 174 joueurs au départ et à l'issue de 4 mois de compétitions départementales puis régionales, 31 finalistes participaient à ces finales qui se sont déroulées sur 2 jours le 10 et 11 mai à l'INSEP puis à l'AccorHotels Arena de Paris-Bercy. Pierre s'est classé 4^{ème} à l'issue de cette finale. Après sa seconde place en 2018, il visait la victoire mais il peut être fier d'avoir représenté le BC Ossun et la région deux ans de suite au niveau national, de s'être classé à chaque fois parmi les meilleurs nationaux et d'avoir flirté avec la victoire. Félicitations à Pierre et, à travers lui, à ses copains – de 15 ans du BCO qui ont fait une saison remarquable.

Nathan Paillard



Nathan aura 19 ans en 2019, il est venu habiter avec ses parents et son frère Colin à Ossun à l'âge de 2 ans. Il est actuellement étudiant dans l'enseignement supérieur (BTS à Tarbes) et pratique le VTT de descente en compétition. Nathan est inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de Haut-Niveau depuis 2017. En 2018, il concourait dans la catégorie junior et a terminé 3^{ème} du championnat de France à Morzine (Alpes) et 6^{ème} de la coupe du Monde de Val Di Sole (Italie). En 2019, c'est le passage dans la catégorie Elite. Ce sera une année d'apprentissage avec les sportifs séniors du plus haut niveau mondial. Ses concurrents sont professionnels et donc payés pour s'entraîner quotidiennement, ce qui ne lui facilite pas la tâche. Il est loin le temps où le petit Nathan s'entraînait dans la forêt d'Ossun avec son petit VTT. Désormais, même si elle est encore très appréciable, la piste de pic du Jer à Lourdes seule ne suffit plus à son entraînement, il faut nécessairement varier les pistes, ce qui implique beaucoup de déplacements loin de la maison familiale ossunoise le week-end et pendant les vacances (en France et à l'étranger). Additionnés aux déplacements relatifs aux compétitions aux quatre coins du globe, le temps passé sur les routes est très important. Le sport de Haut-niveau exige beaucoup de sacrifices...

INFORMATION DU MAIRE SUR LE PROJET DE PORCHERIE

L'arrêté d'annulation du permis de construire a été suspendu par le Tribunal des référés, car le doute sérieux sur la légalité de l'acte de retrait a été reconnu par le juge. Le Conseil Municipal a décidé de faire appel de ce jugement en Conseil d'état. D'après l'avocat de la commune, l'appel du référé sera jugé dans environ 6 mois et sur le fond dans 1 an. Concernant l'autorisation d'enregistrement délivrée par M. le Préfet, nous allons faire un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau courant juillet. Lors de la réunion du CODERST, avec le représentant de l'association NO PORCHARAN, nous avons, pendant plus de 3 heures, démontré, arguments à l'appui, que ce projet n'était pas sérieux et présentait des risques pour l'environnement et la santé publique. Et, fait rare dans le cadre de ce comité, celui-ci a émis un avis défavorable au projet. Malgré cela, M. le Préfet a pris la responsabilité de passer outre et d'accorder un avis favorable argumenté par l'absence de motif en droit qui ne permet pas de rejeter cette autorisation et l'absence de motivation en droit du CODERST sur son avis défavorable. A la suite de la publication de l'arrêté préfectoral, le Maire et le Président de l'association NO PORCHARAN ont été conviés par M. le Préfet à une réunion de « concertation » en Préfecture, à laquelle assistaient également Mme la Députée, les représentants de la SARL SELECPORC, de la chambre d'agriculture, de la FDSEA, et les services de l'Etat. Après un tour de table, le Président de NO PORCHARAN a demandé la parole et a lu un communiqué avant de quitter la séance en guise de protestation. Je comprends et soutiens cette position, l'association étant dans son rôle de refuser un débat qui aurait dû avoir lieu avant la décision de M. le Préfet et qui a été refusé par SELECPORC jusqu'à présent. Par contre, le devoir du Maire est d'être présent à toutes les discussions pour défendre la position du Conseil Municipal et de la population sur le rejet de ce projet et répondre aux intervenants, ce que j'ai fait seul contre tous. Si

certaines souhaitent que le Maire refuse le dialogue et n'assiste pas aux réunions, ils se trompent car chacun doit rester dans son rôle, cela serait pour moi bien plus confortable et populaire par contre cela ferait le jeu des dirigeants de SELECPORC qui n'ont pas envie de débattre. J'ai précisé à M. le Préfet et aux intervenants que je ne suis pas mandaté par le Conseil Municipal pour négocier quoi que ce soit, plusieurs procédures étant en cours. Ce serait une erreur de refuser le dialogue car M. le Préfet a demandé au porteur de projet de tout mettre en œuvre pour faire accepter le projet sans quoi les travaux ne pourraient pas débuter (si les jugements lui sont favorables). C'est pourquoi j'estime qu'il ne faut pas rompre le dialogue, les dirigeants de SELECPORC ne souhaitent que ça pour prétexter qu'ils ont tout mis en œuvre mais faute d'interlocuteur, le débat n'aura pas pu avoir lieu, ainsi ils seraient mis hors de cause. Assister à ces réunions ne veut pas dire que je valide ce projet, comme on voudrait le laisser croire, mais bien au contraire, cela me permet de réaffirmer à chaque fois que le Conseil Municipal et la population y sont opposés. D'autre part, le Plan Local d'Urbanisme, en vigueur actuellement et élaboré en 2002, permet la construction de telles exploitations sur la commune, d'où la difficulté de s'y opposer aujourd'hui, d'autant plus qu'une loi de 2013 a rendu ces procédures plus faciles en introduisant une procédure allégée, la procédure d'enregistrement. Aussi, pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir, nous souhaitons rectifier le zonage lors de l'élaboration du PLUI en cours, qui devrait faire l'objet d'une enquête publique en fin d'année. Je me suis engagé à défendre les intérêts de la Commune, c'est ce que je fais depuis 2014 avec détermination. Je ne me suis jamais défilé devant mes responsabilités même lorsque j'ai dû affronter, dans cette affaire, la colère de certains et c'est ce que je ferai jusqu'au bout de mon mandat. Je ne céderai à aucune pression, d'où qu'elle provienne.

CALENDRIER DES FESTIVITÉS

JUIN 2019

SAMEDI 1

Fête des voisins Comité des fêtes

SAMEDI 15

Repas champêtre Chasseurs

VENDREDI 21

Feu de la St-Jean

SAMEDI 22

Kermesse école St-Joseph

SAMEDI 29

Fête école Paul Guth

JUILLET 2019

VENDREDI 5

Animations BCO

SAMEDI 13

Cérémonie du 14 juillet et feu d'artifice

SAMEDI 20

Passage du Tour de France



† Décès

Dolorès MIONE née PITTIS	15 février 2019
Jean-Claude LARCADE	25 mars 2019
Josette FALCETO née CLAMEN	26 mars 2019
Solange MENGINOU-BOUETTE née OSPITAL	09 avril 2019
Thérèse LAMATHE	11 avril 2019
André CAZAUX	15 avril 2019
Marcelle DUPOUTS née DARRE	29 mai 2019

Naissances

Juliette FARIA ROCHA	01 mars 2019
Bélinda FARIA ROCHA	01 mars 2019
Gabin BERDET	23 mars 2019
Eva NUZZI	03 avril 2019
Robin COSTE	04 avril 2019
Hugo SIMON	23 avril 2019
Célia LOUSTALET	11 mai 2019